



Commission de services policiers d'Ottawa

Président : Eli El-Chantiry (conseiller municipal)
Vice-président : Jim MacEwen (rep. communautaire)
Membres : Des Doran (rep. Communautaire)
 Diane Guilmet-Harris (rep.

Communautaire)

Henry Jensen (rep. Communautaire)
 Maria McRae (conseillère municipale)
 Bob Monette (conseiller municipal)

Directrice générale : Wendy Fedec
Adjointe admin. : Lynn Kennedy

Adresse : 110, avenue Laurier Ouest
 Ottawa (Ontario), K1P 1J1

Téléphone : 613-560-1270

Télécopieur : 613-580-2728

Courriel : Wendy.fedec@ottawa.ca
 Lynn.kennedy@ottawa.ca

Site Web : ottawapoliceboard.ca

BUDGET 2010 DU SERVICE DE POLICE

Voici de nouveau le temps du budget. Le Service de police d'Ottawa déposera ses prévisions budgétaires de fonctionnement et d'immobilisation pour 2010 à une réunion extraordinaire de la Commission de services policiers le 9 décembre, à 8 h 30. Cette réunion sera publique, comme le seront également celle du 17 décembre, où les délégations du public prendront la parole, et celle du 21 décembre, à laquelle la Commission votera sur le budget. Après son adoption par la Commission, le budget 2010 sera soumis à l'examen du Conseil municipal au cours de la semaine du 25 au 29 janvier 2010. Si vous souhaitez exprimer vos idées devant la Commission le 17 décembre, veuillez communiquer avec le bureau de la Commission ou nous envoyer vos commentaires par écrit.

Des copies du budget seront disponibles après la réunion du 9 décembre, en ligne à ottawapolice.ca, ainsi que dans tous les centres de police communautaire et postes de police et au Centre du service à la clientèle de l'hôtel de ville d'Ottawa.

MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec plaisir que je vous invite à lire le numéro de décembre d'*Affaires de la Commission*, bulletin d'information de la Commission de services policiers d'Ottawa, qui fait état des travaux de la Commission et des importantes initiatives du Service de police qui ont reçu l'appui de la Commission. Le présent numéro contient des articles sur divers sujets, entre autres le processus d'adoption du budget 2010, un résumé des cafés-rencontres « Parlons-en » tenus au cours de l'année et qui sont à la base de notre plan 2010-2012 pour accroître la sécurité à Ottawa, le Plan de déploiement stratégique récemment mis en œuvre et la nouvelle politique sur les périodes d'affectation au Service de police. J'espère que vous trouverez ce bulletin instructif; vous pouvez en tout temps obtenir des renseignements supplémentaires sur la Commission et ses travaux à ottawapoliceboard.ca.

Je profite de l'occasion pour souhaiter, à vous et aux vôtres, joie, sécurité et santé en ce temps des Fêtes.

Eli El-Chantiry
 Eli El-Chantiry, président

CALENDRIER DES RÉUNIONS SUR LE BUDGET 2010

DATE	HEURE	OBJET
Le mercredi 9 décembre 2009	8 h 30	Dépôt des prévisions budgétaires de fonctionnement et d'immobilisation pour 2010
Le jeudi 17 décembre 2009	19 h	Interventions des délégations publiques sur le budget 2010
Le lundi 21 décembre 2009	17 h	Examen et adoption du budget 2010 par la Commission
Semaine du 25 au 29 janvier 2010		Adoption par le Conseil municipal

Toutes les réunions de la Commission de services policiers portant sur le budget se tiendront dans la salle Champlain, 2^e étage, édifice historique, hôtel de ville d'Ottawa, 110, avenue Laurier Ouest.

LE PLAN POUR FAIRE D'OTTAWA UNE VILLE PLUS SÉCURITAIRE EN 2012 : CE QUE VOUS EN AVEZ DIT

La Commission de services policiers d'Ottawa et le Service de police d'Ottawa tiennent à remercier les membres de la police et de la communauté de leur participation aux huit cafés-rencontres « Parlons-en » qui ont eu lieu dans différents quartiers d'Ottawa au cours des six derniers mois. Ces rencontres visaient à recueillir l'opinion des membres de la communauté sur l'orientation à donner au Service de police d'Ottawa pour refléter les besoins et les priorités communautaires dans le Plan d'activités 2010-2012 du Service de police d'Ottawa. Grâce à votre participation, nous avons une ébauche du plan qui saura conduire à un renforcement de la sécurité à Ottawa en misant sur quatre champs d'action :

1. Enquêter, réduire et prévenir le crime
2. Investir dans nos gens
3. Raffermer les partenariats et rehausser l'interopérabilité
4. Développer des initiatives d'éducation du public, d'engagement et de mobilisation communautaires

L'analyse est actuellement en cours des résultats et discussions des quatre dernières rencontres « Parlons-en » tenues en novembre sous le thème « Comment pouvons-nous unir nos efforts afin de créer une Ottawa plus sûre pour tous d'ici 2012? ». Il en est ressorti les points communs suivants, jugés nécessaires à la mise en œuvre du plan au cours des trois prochaines années.

1. Engagement régulier de la police dans les communautés

L'opinion la plus fréquente entendue lors de chacune des huit rencontres « Parlons-en » faisait état du besoin pour les policiers d'être, de manière positive et interactive, plus présents dans la communauté, ce qui aiderait à établir la confiance et les partenariats, rendant ainsi le travail policier plus efficace et la ville plus sécuritaire. En voici des exemples :

- Les policiers doivent sourire, envoyer la main et saluer les résidents, notamment les jeunes.
- Les policiers doivent assister et participer aux événements et programmes communautaires.
- Les agents de police communautaire, notamment les agents de centres de police communautaire, les agents de quartier et les agents scolaires, sont

des personnes-contacts d'une importance cruciale pour les communautés. Les gens des quartiers doivent avoir le temps d'établir des relations avec ces agents, et un soin particulier doit être apporté à la planification de la transition lorsque ces agents sont mutés et remplacés.

2. Communication

Le Service de police doit communiquer avec la communauté dans un langage simple et dénué de jargon académique ou policier afin d'établir des relations, la compréhension et un engagement plus grand de notre communauté diversifiée. De plus, il doit faire connaître les mesures prises et les résultats obtenus au moyen de bons reportages et d'événements communautaires (voir le nouveau calendrier en ligne des événements communautaires) et multiplier les activités comme « Parlons-en » qui offrent aux communautés de véritables possibilités de communiquer avec le Service de police.

3. Groupes vulnérables

Les participants ont convenu que l'efficacité du travail policier et la sécurité communautaire supposent un ciblage des groupes vulnérables et marginaux afin de bien répondre à leurs besoins. Le plan doit en particulier comprendre un effort d'écoute et de rapprochement des nouveaux immigrants, des personnes handicapées, des gens à faible revenu, des jeunes à risque, des aînés et des femmes (pour ce qui est de la violence faite aux femmes).

4. Partenariats et engagement communautaire

Les partenariats utiles et l'engagement communautaire sont des ingrédients essentiels à la mise en œuvre efficace de chacun des volets du plan. Selon le mot du président de la Commission de services policiers : « C'est à chacun de voir à accroître la sécurité à Ottawa. J'invite les résidents à faire des efforts pour connaître leurs voisins et leur agent de police communautaire. Ensemble, nous pouvons travailler à créer une communauté plus sécuritaire pour tous. »

Si vous n'avez pas encore vu les vidéos de la dernière ronde des rencontres « Parlons-en » et l'ébauche du plan pour 2012, rendez-vous à ottawapolice.ca. Le rapport final sera rendu public à la réunion du 21 décembre de la Commission de services policiers d'Ottawa, qui se tiendra à l'hôtel de ville d'Ottawa. Le public et les médias sont invités à y assister et à célébrer.

Au service de notre communauté : le nouveau Plan de déploiement stratégique

Notre communauté est en croissance et en évolution, tout comme la demande de services policiers.

La population d'Ottawa approchant le cap du million et l'évolution de notre société se poursuivant à un rythme rapide, il incombe à la Commission de services policiers de provoquer chez le Service de police d'Ottawa (SPO) une réflexion sur les meilleurs moyens d'assurer une police efficiente et efficace dans la communauté.

Peu après son entrée en fonction, le chef de police Vern White a établi plusieurs priorités stratégiques, notamment un examen opérationnel qui devait avoir pour résultat de garantir que le SPO ait « les gens qu'il faut au bon endroit au bon moment ». Cette préoccupation du chef White reflétait la première des quatre priorités stratégiques énoncées dans le Plan d'activités 2007-2009 du Service de police, à savoir « Gestion et réduction de la criminalité : ce que nous faisons et comment nous le faisons ».

Une équipe a été mise sur pied par la direction du SPO pour réaliser le projet du Plan de déploiement stratégique (PDS) et chargée de mener un examen exhaustif des éléments prioritaires de prestation de services qui avaient été définis. À mesure que le travail progressait, le chef White et son équipe ont élargi le champ de l'examen. Voici le bilan de cet examen :

Éléments visés par l'examen

Les éléments prioritaires définis comprenaient : les vols, les fraudes, les entrées par effraction, la sécurité routière, la patrouille nautique et les opérations de plongée, les manifestations et le processus visant les délinquants dangereux ou à contrôler. L'équipe du PDS a aussi été chargée de formuler des recommandations en vue d'accroître l'efficacité et l'efficience des interventions en première ligne après avoir étudié les options de quart de travail, le soutien dans les districts et la gestion des appels. À mesure que le travail avançait, l'équipe s'est penchée sur les ressources humaines, les services exécutifs, les normes professionnelles et l'analyse de la criminalité problématique.

Processus d'examen

Afin de réaliser l'examen le plus exhaustif et le plus utile possible, l'équipe du PDS a eu recours aux principaux moyens suivants :

- Recherche externe : L'équipe a communiqué avec plusieurs services policiers partout au Canada et deux aux États-Unis afin de s'informer des pratiques qui y ont actuellement cours.
- Recherche universitaire : Des études ont été commandées à des professeurs de l'Université Carleton, de l'Université d'Ottawa, de l'Université Royal Roads et de l'Université Simon Fraser sur diverses questions et approches et sur les tendances actuelles des travaux en la matière.
- Recherche interne : Les examens opérationnels antérieurs ont été passés en revue, une analyse de la charge de travail a été faite et une approche d'amélioration des processus opérationnels (APO) a été adoptée pour cerner les inefficacités et les lacunes dans la prestation de services.
- Participation des membres : Sachant que les membres du service détiennent la clé pour régler beaucoup des problèmes qui se posent, l'équipe chargée du projet a organisé des sondages, des groupes de concertation, des entrevues et des séances récapitulatives.

Résultats clés

1. La capacité des agents en première ligne de prévenir le crime par des moyens proactifs sera augmentée grâce à une affectation plus uniforme des ressources et à des efforts accrus de collaboration avec les ressources dans les districts, notamment les agents de quartier, les agents scolaires, les agents de patrouille routière, les agents dans les centres de police communautaire, les enquêteurs et les analystes de crime.
2. À la suite de l'examen des éléments prioritaires de prestation de services et des éléments ajoutés, une liste exhaustive de recommandations a été remise à la direction du SPO. Le travail de mise en œuvre a débuté et se déroulera en plusieurs étapes au cours de l'automne et en 2010.
3. Le Plan de déploiement stratégique qui a été élaboré augmentera l'efficacité des ressources en première ligne et assurera la sécurité des policiers et du public.

La vision du chef White demeure axée sur l'accroissement de l'efficacité et de l'efficience organisationnelles, tout en assurant la forte visibilité du Service de police d'Ottawa. L'équipe chargée du projet du PDS a réussi à définir et à recommander des améliorations portant sur les points visés par l'examen, améliorations qui se traduiront en première ligne par un accroissement de la visibilité et de l'efficacité de la police dans la communauté.

La politique sur les périodes d'affectation dans le Service de police d'Ottawa

Le 6 octobre 2008, le Service de police d'Ottawa (SPO) a adopté sa première politique sur les périodes d'affectation, qui prévoit le roulement obligatoire du personnel assermenté après une durée déterminée dans un poste.

De façon générale, la politique sur les périodes d'affectation augmentera l'expérience des patrouilleurs et améliorera la qualité du service au public. Parallèlement, elle donnera aux membres assermentés des occasions plus nombreuses de varier leur expérience, ce qui aura pour effet un meilleur transfert des connaissances du travail policier. La politique sur les périodes d'affectation met également en place d'importantes composantes de base du perfectionnement professionnel et de la planification de la relève au SPO, une priorité du chef de police qui a recueilli un appui solide de la part de la Commission de services policiers.

La politique se veut un moyen transparent et fluide permettant de muter et de déployer la plus importante ressource du SPO ses gens et constitue un processus conçu par les membres qui est équitable et accessible à l'ensemble du personnel assermenté.

La politique sur les périodes d'affectation s'applique à tous les membres assermentés du SPO qui ont rang de constable, de sergent et de sergent d'état-major. Une durée d'affectation a été attribuée à tous les postes, y compris ceux occupés par des sergents et sergents d'état-major. Cette durée est la période maximale qu'un membre peut occuper un poste avant d'être obligé de se soumettre au processus d'affectation ou de retourner à un poste de patrouille.

Après une période déterminée, un membre a le droit de postuler un poste à mandat, lequel poste n'est pas visé par la définition de « patrouille ». Un membre peut postuler jusqu'à cinq (5) postes en même temps. Tous les postes de

constable qui ne tombent pas sous le coup de la définition de « patrouille » sont des postes à mandat et sont assignés à un volet. Il y a quatre volets dans lesquels sont répartis les postes occupés par des membres assermentés. Ces volets ont été conçus de façon à aider les agents dans leur perfectionnement professionnel et à profiler les étapes de leur avancement de carrière. Les agents peuvent terminer leur mandat dans le volet 1 et continuer d'avancer dans des volets où ils pourront mettre à profit et développer les compétences acquises dans leur poste actuel. Par exemple, un agent de quartier peut terminer son mandat dans le volet 1, puis devenir un enquêteur de district (volet 2), ensuite être affecté à l'Unité des vols (volet 3) et finalement à l'Unité des crimes graves (volet 4). Dans cette structure de volets, les agents ne peuvent pas être mutés latéralement ou être rétrogradés dans avoir d'abord été affectés à une patrouille pour au moins une année.

Ce ne sont pas tous les agents qui peuvent être nommés au poste à mandat qu'ils postulent. Le programme est conçu de façon à ce que les agents retournent à la patrouille lorsqu'ils ne réussissent pas à se faire nommer dans un poste à mandat. Beaucoup d'agents aiment le travail de patrouille et ne sont pas tenus d'occuper un poste à mandat s'ils ne le souhaitent pas.

Conscient que certains agents n'ont pas fait de travail de patrouille depuis de nombreuses années, le Centre de perfectionnement professionnel du SPO a mis sur pied un programme de formation destiné aux agents qui réintègrent un poste de patrouille.

Le programme sur les périodes d'affectation est un programme dynamique, sans cesse évalué et amélioré pour répondre aux besoins du Service et de ses membres.

Le Service de police et la Commission sont d'avis que le programme aura pour résultat une amélioration du service au public en ramenant des agents chevronnés au travail de patrouille où ils pourront agir comme mentors auprès de jeunes patrouilleurs, en donnant aux agents des compétences élargies et en assurant une continuité dans des postes clés dans la communauté, comme ceux d'agents de quartier et d'agents de centre de police communautaire.

La Commission de services policiers d'Ottawa est l'organisme civil établi par la loi provinciale qui assure la gouvernance et la surveillance du Service de police d'Ottawa. Elle est comptable à la communauté, au ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et à la Commission civile des services policiers de l'Ontario. Pour consulter les précédents numéros du bulletin *Affaires de la Commission* ou pour obtenir d'autres renseignements sur la Commission de services policiers d'Ottawa, visitez son site Web, à www.ottawapoliceboard.ca.

La Commission de services policiers se réunit le quatrième lundi de chaque mois sauf en août (pas de réunion) et en décembre (le 3^e lundi). *En 2010, il y aura cependant des variations; veuillez consulter le calendrier en ligne pour les détails.* Toutes les réunions sont publiques et se tiennent à 17 h dans la salle Champlain à hôtel de ville d'Ottawa. Les membres du public ont le droit de prendre la parole sur tout point inscrit à l'ordre du jour ou encore sur une question qui n'est à l'ordre du jour mais qui les préoccupent, à condition d'en donner un préavis d'au moins une semaine au personnel de la Commission. Le calendrier complet des réunions est disponible en ligne.